

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° DEL024-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 avril 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} FABBRO Elisa (pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 8 avril 2021)
M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 7 avril 2021)
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 8 avril 2021)
M. MERCIER Vincent (pouvoir à Dominique FRANCILLON, en date du 5 avril 2021)

MESSIEURS MICKAËL GUIHENEUF ET DANIEL FINAZZO ONT ÉTÉ ÉLUS SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

OBJET : Fixation des taux des taxes locales pour l'année 2021.

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Il est proposé d'adopter les taux communaux suivants :

	taux 2020	Variation arrondie	taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	59,98 %*	0 %	59,98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21,83 %	0 %	21,83 %

*Somme du taux départemental (15,90%) et communal (44,08%)

Monsieur le Maire proposera au conseil municipal de fixer les taux des deux taxes communales de l'année 2021 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 59,98 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,83 %

Il est rappelé que le taux de taxe d'habitation est figé par la loi à son niveau de 2019 (3,96% pour la ville de Gières) et qu'il ne doit plus faire l'objet d'un vote en conseil municipal.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 27 voix pour et 2 contre.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 avril 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.